

Pour en finir avec la violence contre les femmes : le rôle de la Cour pénale internationale

Pour la première fois dans l'histoire, de graves violences contre des femmes ont été reconnues comme des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre. Il s'agit notamment du viol, de l'esclavage sexuel, de la grossesse forcée et de la traite des femmes.

Cette avancée juridique, il faut l'attribuer à la Cour pénale internationale (CPI), le premier tribunal mondial permanent habilité à poursuivre les responsables présumés de génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

Créée en 2002, la Cour peut jouer un rôle central dans la lutte contre les violences envers les femmes. Elle a adopté des règles et des procédures pour que les victimes ne subissent aucune forme de discrimination ou de traumatisme lors des audiences. Les juges et le personnel de la CPI doivent par exemple comprendre aussi bien des femmes que des hommes, ainsi que des spécialistes qui ont l'habitude de s'occuper des violences sexuelles. La Cour fournit protection et soutien aux témoins et aux victimes, et accorde des réparations à ces dernières afin de les aider à reconstruire leur vie. Les tribunaux nationaux devraient suivre ces exemples.

Presque la moitié des États de la planète ont déjà ratifié le Statut de Rome de la CPI. Les autres devraient faire de même immédiatement.

Légende photo :

Investiture des juges de la Cour pénale internationale.

© ICC-CPI / Wim van Cappellen

Soutenez la justice internationale en découpant et en envoyant la carte postale ci-dessous. Aidez-nous à mettre un terme à la violence contre les femmes !

Pour en savoir plus : <http://www.efai.amnesty.org/cpi> ou <http://www.iccnw.org/francais>

Mettez fin à l'impunité qui entoure les pires violences contre les femmes. Soutenez la Cour pénale internationale.

Le Japon doit ratifier immédiatement le Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Passez à l'action !

De par son influence économique et politique en Asie, le Japon peut jouer un rôle essentiel dans la lutte contre l'impunité qui entoure les pires violences contre les femmes. Dans un premier temps, ce pays devrait ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Lorsque la Cour a été créée en 2002, le Japon avait clairement exprimé son intention

de ratifier ce texte. Or, il n'a guère pris de mesures en ce sens depuis cette date.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, le Japon s'est rendu coupable de torture et d'esclavage sexuel envers des dizaines de milliers de « *femmes de réconfort* ». En ratifiant le Statut de Rome, il contribuerait à garantir que les responsables seront traduits en justice si des crimes similaires se reproduisent quelque part dans le monde.

Envoyez la carte postale ci-dessous au Premier ministre japonais, Junichiro Koizumi, en demandant que son gouvernement :

- démontre l'attachement du Japon à la justice internationale en ratifiant et en mettant en œuvre le Statut de Rome avant la fin 2005 ;
- encourage les autres pays d'Asie à suivre l'exemple du Japon et à soutenir la Cour pénale internationale.

Monsieur le Premier ministre,

Nom :

Pays :

Signature :

Photo de gauche : Une femme indigène ayant survécu à un massacre allume une bougie en mémoire des victimes après le dépôt d'une plainte pour génocide contre d'anciens responsables gouvernementaux guatémaltèques (mai 2000). © AI

Photo centrale : Clare Muhinyuza a été violée et a eu le bras tranché lors du génocide au Rwanda. Ses deux enfants ont été tués sous ses yeux. © *The Guardian* / Sean Smith

Photo de droite : D'anciennes « *femmes de réconfort* » sud-coréennes, utilisées comme esclaves sexuelles par l'armée impériale japonaise pendant la Seconde Guerre mondiale, demandent réparation pour le préjudice subi. © AP

Affranchir au tarif en vigueur

M. Junichiro KOIZUMI

Premier ministre

2-3-1 Nagata-cho

Chiyoda-ku

Tokyo 100-0014

Japon

Index AI : ACT 77/016/2005

Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.

www.amnesty.org